

Monsieur Patrick Gilbert  
Programmeur  
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville  
141, rue Saint-Charles, bureau 202  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2A9

Monsieur Gilbert,

L'acquisition d'un système informatique plus performant nécessite la réécriture de tous nos programmes informatiques. Le langage de programmation que nous utilisons maintenant en raison de ce changement exige de nouvelles connaissances, un nouvel apprentissage. Malgré la formation qui vous a été offerte et la période de temps consacrée à la maîtrise de ce nouveau langage de programmation, l'analyse de votre rendement depuis ce virage technologique il y a trois mois nous indique que vous n'avez pas réussi à vous adapter à ces changements. Puisque vous n'avez plus les compétences minimales pour travailler de façon adéquate et rentable pour notre entreprise, nous devons mettre fin à votre emploi le 19 mai 2017, à 16 h 30.

D'ici à cette date, nous vous demandons de ne pas vous présenter au travail, ce qui vous permettra d'utiliser cette période pour nous trouver un autre emploi. Les mesures nécessaires seront prises afin que votre relevé d'emploi vous soit expédié au plus tard cinq jours après la fin de votre emploi.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*Émilie Sansregret*

Émilie Sansregret  
Directrice des ressources humaines